

## Pour un développement durable en harmonie avec notre environnement

Cacouna est au centre d'une région extrêmement riche et fragile en termes de diversité biologique et de qualité de l'environnement. À preuve les nombreuses zones de conservation et de protection qui nous entourent (voir le dossier "Cacouna au cœur d'habitats exceptionnels").

Notre localité jouit également d'une histoire et d'un patrimoine bâti d'une richesse peu commune. La publication et le lancement prochains, à l'église Saint-Georges, du livre *Nelligan à Cacouna* avec la collaboration spéciale du spécialiste et biographe de Nelligan, monsieur Paul Wyczynski, en est une preuve de plus (voir la section "L'ÉPIK devient éditeur").

Dans ce décor pastoral, poétique et tranquille (!) survient...

### ...le projet du siècle!

Deux des plus grandes sociétés énergétiques du Canada, TransCanada et Pétro-Canada, viennent de choisir Gros-Cacouna comme l'endroit "idéal" pour construire et exploiter un terminal de GNL.

Ce n'est pas nouveau. Il y a 24 ans, le même scénario se vivait chez nous, avec les deux mêmes promoteurs. La population, désabusée, s'y était alors fort peu intéressée. L'éditorial de l'ÉPIK de Janvier 1981 (Vol. 7, no 1) se lisait d'ailleurs : "Gros-Cacouna... on s'en fout!"

Le projet avait même, à cette époque, traversé le processus des études d'impact et reçu l'aval du BAPE (Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement),

même si plusieurs études avaient été jugées incomplètes. Mais le contexte changeant du marché mondial avait éteint la flamme des promoteurs et Gros-Cacouna s'était retrouvé orphelin, une fois de plus...

Qu'en est-il aujourd'hui? Un quart de siècle de développements technologiques et un quart de siècle de conscientisation et d'efforts de protection du milieu ont-ils creusé un fossé infranchissable ou ont-ils évolué dans le même sens, permettant cohabitation et harmonie?

C'est ce qui reste à déterminer.

Un portrait précis et à jour des nouvelles technologies utilisées devra être mis en présence d'un autre portrait précis et vérifié des habitats et zones de protection environnants.

Les facteurs de risques pour l'environnement et la population immédiate devront être clairement présentés et évalués.

Bien sûr, les retombées économiques locales et régionales à court, moyen et long termes devront être considérées : perspectives d'emplois, retombées directes et indirectes, multiplication de nouveaux services, etc.

Une décision prudente et éclairée ne pourra finalement se prendre avant de s'être fait un portrait le plus juste possible du type d'entreprises et d'industries susceptibles d'être attirées par la présence de GNL chez nous, et d'avoir reçu certaines garanties sur l'implication de la population dans le choix futur de ces industries.

L'ÉPIK a déjà rencontré les promoteurs et l'orientation qu'entend prendre le journal par rapport à ce projet a clairement et publiquement été présentée à la conférence de presse du 1<sup>er</sup> sep-

tembre, et à-travers plusieurs médias.

Avec l'expertise d'un dossier semblable mené il y a 24 ans, avec la connaissance du milieu (environnemental et humain) que nous assument nos 30 ans d'implication, grâce aux contacts que nous avons créés avec la plupart des intervenants tant du monde politique que de celui des ONG (organismes non gouvernementaux), l'ÉPIK entend jouer pleinement son rôle

- en cherchant et véhiculant toute l'information pertinente sur ce dossier;
- en suscitant la réflexion sur les vrais enjeux;
- en provoquant les échanges d'opinion et d'expertises;

tout cela en vue d'amener des prises de décision éclairées sur ce projet déterminant pour notre avenir.

Le porte-parole du projet *Énergie Cacouna*, monsieur Andrew Pelletier, a affirmé à la conférence de presse de lancement tenue à la salle paroissiale de Cacouna le 1<sup>er</sup> septembre, que **la communauté était le troisième partenaire du projet.**

La communauté, c'est VOUS! Soyez présents aux rencontres d'information qui débiteront bientôt. Informez-vous, exprimez-vous, comparez vos informations. Les pages de l'ÉPIK, VOTRE journal, vous sont toujours ouvertes pour y déposer vos réflexions, vos observations, vos opinions, vos questions. Un partenaire se doit de connaître et d'analyser toutes les facettes d'un projet dont il est partie prenante avant que la décision finale soit prise.

Notre qualité de vie et notre avenir ont un prix : celui de la transparence et de l'harmonie.

### Journal EPIK de Cacouna

#### - JOURNAL EPIK DE CACOUNA,

C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@globetrotter.net »

- **TIRAGE:** 950 exemplaires, 6 fois/an + 2 numéros spéciaux.

#### - DISTRIBUTION:

Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (10.5 \$ / an).

**MEMBERSHIP:** 5.5 \$ / an

- **PUBLICITÉ:** CARTES D'AFFAIRES: 60.5 \$ / an.

AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.5 \$;

PAGE INTÉRIEURE: 120.5 \$, 1/2: 60.5 \$, 1/4: 30.5 \$, 1/8: 15.5 \$.

Contactez Yvan Roy (862-3061, laissez le message) ou déposez votre texte dans la boîte à lettres du 245 Principale Ouest

#### - CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.;

Christine Belliveau sec.; Jacqueline Desjardins, dir.

- **DÉPÔT LÉGAL:** Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada, ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.

#### - POLITIQUE D'INFORMATION:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacune/chacun peut s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.

#### L'ÉPIK est membre de l'AMECO

(Association des Médias Écrits Communautaires du Québec), de l'AVDA (Agence de certification de la distribution), et de Communications Publi-Service Inc. (Placement publicitaire).

## Édito : Pour des choix éclairés...

Il a été reconnu et médiatisé que la population serait le troisième partenaire du projet *Énergie Cacouna*.

Un partenaire a non seulement le droit mais aussi le devoir d'analyser toutes les facettes d'un projet, d'en évaluer les avantages et les inconvénients, d'en accepter ou non les risques, et de finalement faire un choix éclairé.

Pour la population plus éloignée, les enjeux économiques sont souvent les premiers considérés. Une fois mis au second rang un choix énergétique basé sur les énergies renouvelables, on a tendance à laisser aux gestionnaires des milieux protégés environnants la responsabilité de veiller sur ces ressources du milieu qui ont, elles aussi, des retombées économiques importantes via l'industrie écotouristique.

Pour la population vivant dans l'environnement immédiat du site, comme elle sera aux premières lignes des contre-coups de ce type de projet, le questionnement est beaucoup plus sérieux, plus pointu et à plusieurs niveaux. Il peut porter sur des préoccupations aussi variées que:

- le type d'énergie en jeu (choix énergétique);
- la cohabitation de ce développement avec le milieu naturel environnant, marin, sous-marin et terrestre;
- les risques liés aux propriétés et à la proximité du gaz naturel;
- les changements inévitables que le projet apportera dans la vie de tous les jours: changements importants de l'environnement social et physique (envahissement rapide du milieu par des centaines, voire des milliers, de nouveaux arrivants -travailleurs et familles- de toutes provenances, pour les trois ans de la construction; bruit et va-et-vient constant durant la construction);
- les suites logiques du projet projet connexe d'usine de cogénération et arrivée d'autres entreprises et développements reliés - nouvelles études, nouveaux risques, nouvelles phases de construction;
- la remise en question du choix du milieu de vie que plusieurs familles ont fait ou voulaient faire en choisissant Cacouna pour sa qualité de vie - milieux naturels exceptionnels, richesses historiques et patrimoniales, air pur, tranquillité.

C'est l'ensemble de ce questionnement qui devrait être mis dans la balance avec, en contrepartie, les retombées économiques attendues de ce projet et de ses suites.

Chacune des questions mérite réflexion et analyse de la part de CHACUN DES CITOYENS concerné. Divers éclairages seront apportés par les études des différents inter-



venants et experts lors des audiences publiques. Mais la réponse finale, après étude de l'ensemble des facteurs, demeure LA VÔTRE, selon vos valeurs, selon vos priorités, en toute connaissance et conscience.

L'EPIK, depuis le jour du lancement du projet, s'est engagé à sensibiliser la population à l'importance de ce projet. Nous nous sommes engagés aussi, comme média communautaire local, à veiller à ce que TOUTE l'information soit mise sur la table, et à exiger la transparence à tous les niveaux. Nous avons ouvert nos pages pour l'information disponible sur le projet, pour la présentation d'un portrait environnemental des milieux entourant le site choisi, et pour les réactions et opinions des lecteurs.

Nous entendons poursuivre dans cette veine et de manière encore plus structurée. Dans nos prochaines parutions, en plus de la section COURRIER & COURRIELS qui restera ouvert à toute personne désireuse d'y présenter son opinion, un espace sera alloué au promoteur qui s'est engagé à répondre, avec les éléments dont il disposera au fil des mois à venir, à l'ensemble des préoccupations qui ressortiront des courriers reçus. Un autre espace présentera le point sur les enjeux sociaux et environnementaux par le CRIE du Grand-Portage (Comité de Recherche et d'Intervention en Environnement) et/ou par tout comité ou regroupement qui voudra se faire entendre à propos de ce projet.

Nous croyons ainsi donner à la population toutes les chances de s'exprimer et d'être informée sur chacune des facettes de ce que certains appellent, à tort ou à raison, «le projet du siècle».

JOYEUX NOËL et BONNE ANNÉE à chacun et chacune!

Yvan Roy





# 221

# JOURNAL EPIK de CACOUNA

## Édito...

### PRUDENCE!

Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, lors du lancement du projet de port méthanier par Énergie Cacouna, l'EPIK s'est engagé à sensibiliser la population au projet et à faire en sorte que toute l'information soit mise sur la table. Le but? Déterminer si le projet peut se réaliser:

- en harmonie avec les écosystèmes fragiles qui l'entourent;
- sans menacer la qualité de vie et la sécurité de la population.

5 mois et 2 opérations *Portes ouvertes* plus tard, qu'a-t-on appris de plus que ce que le document initial présentait? Peu de choses. Seule une petite étude sur le bruit avançait quelques chiffres... Qu'en est-il des vrais impacts, sur la sécurité, sur les zones d'exclusion, sur les écosystèmes et leurs espèces menacées ou vulnérables, sur l'accès au gaz naturel, sur son transport et sa distribution, sur les rejets dans l'environnement, sur les enjeux sociaux? Que des généralités, pas de chiffres, rien qui permette de vérifier une possible harmonisation. «Les études ne sont pas complétées!», nous répond-on.

Et qu'est-ce qu'on entend dans les médias nationaux, écrits ou électroniques? «À Cacouna la population est favorable...» «Il n'y a aucune opposition...» «À Cacouna, apparemment, ils le veulent à tout prix!» Comment peut-on dire que la population est favorable quand aucune garantie, aucune réponse n'a encore été apportée sur les impacts possibles, quand aucune étude sur le terrain n'est encore complétée (dit-on), quand aucune rencontre publique n'a permis à cette population de se manifester publiquement?

De la documentation sur ce type d'installation et ses impacts, il en existe à la tonne, et pas toujours concordante avec les données avancées jusqu'ici par le promoteur. Pour se faire une opinion intelligente, le temps est venu:

- 1- d'exiger du promoteur d'aller au-delà des généralités et des intentions en ouvrant ses portes à des rencontres publiques abordant les questions touchant directement la population;
- 2- de mettre sur pied des rencontres d'informations impliquant des ressources et experts autres que ceux du promoteur pour donner accès à d'autres points de vues et permettre à la population de faire un choix plus libre et plus éclairé.

Tant que les vraies questions n'auront pas été débattues, comparées, analysées, à moins d'être inconditionnellement pour ou contre, un seul mot d'ordre convient : **PRUDENCE!**

Yvan Roy



## «VISION CACOUNA»

**Une volonté de choisir un type de développement en harmonie avec notre environnement et que nous serons fiers de léguer aux prochaines générations.**

**VISION CACOUNA**, c'est avant tout **UNE APPROCHE** qui priorise le *développement durable*

**VISION CACOUNA**, c'est aussi **UN GROUPE** de citoyenNEs qui s'inquiètent et se questionnent sur la porte de qualité de vie des résidents avec l'éventuelle venue du port méthanier à Cacouna.

**VISION CACOUNA** se situe au-delà de la polémique de fusion municipale qui a présentement cours.

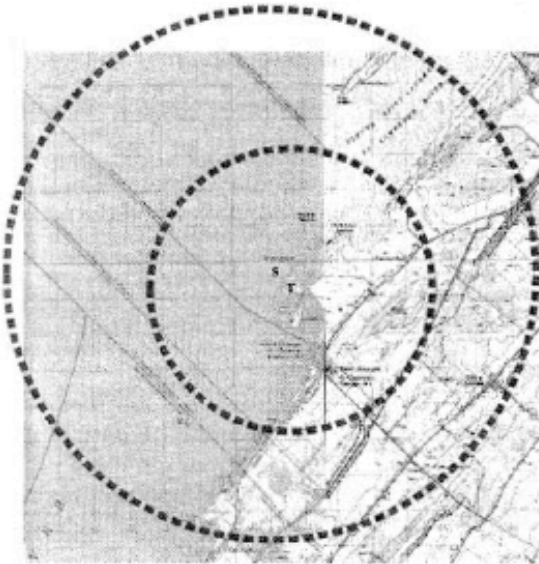
**VISION CACOUNA** propose une rencontre publique de toutes personnes ou organisations afin de partager les inquiétudes et les questionnements que pose le projet d'Énergie Cacouna: choix énergétique, sécurité des installations, protection des écosystèmes fauniques et des marais, coûts sociaux, et, de façon globale, impacts sur la qualité de vie des résidents de Cacouna.

**VISION CACOUNA** vise à regrouper les personnes et organisations concernées par les enjeux que pose le projet d'Énergie Cacouna.

**VISION CACOUNA** propose qu'une démarche collective de réflexion et d'orientation sur le développement durable à Cacouna soit faite afin que l'ensemble de la communauté soit impliquée dans le choix du type de société que l'on souhaite léguer à nos enfants.



# JOURNAL EPIK de CACOUNA



## Port méthanier GROS-CACOUNA

# SPÉCIAL Sécurité Risques

### POURQUOI UN NUMÉRO SPÉCIAL?

Lors du lancement du projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna, l'EPIK s'est engagé à sensibiliser la population à l'importance de ce projet et à faire en sorte que toutes les informations soient mises sur la table pour bien en comprendre les enjeux et les impacts.

Abordant la thématiques de la sécurité et de l'évaluation des risques, ce **numéro spécial** s'adresse en tout premier lieu à la population immédiate vivant à proximité des installations prévues. Il se veut un outil de réflexion et de recherche qui vous permette d'établir votre propre évaluation.

Aux deux journées portes ouvertes des 14 et 15 avril entre 16 et 21 heures, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, le promoteur abordera ces questions et dévoilera le résultat des études effectuées par *Det Norske Veritas* (DNV). Des spécialistes seront également sur place pour répondre à VOS questions.

Il s'est dit et se dit encore beaucoup de choses sur ces aspects de la sécurité et des risques liés à l'utilisation du GNL. Les données ne vont pas tous dans le

même sens, les conclusions ne sont pas uniformes et les réactions sont nombreuses. Plusieurs personnes ont fait, depuis quelques mois, des recherches poussées sur Internet et dans les médias. Les membres du *comité sécurité* du groupe *Vision Cacouna* vous présentent une partie de leurs découvertes et une liste de sites pertinents à consulter. Spécifiquement sur le projet de Cacouna, de récents communiqués ont été émis par des groupes locaux, régionaux et nationaux, et un rapport sur des *Questions relatives à la sécurité publique concernant le terminal de gaz naturel proposé à Cacouna* vient d'être remis par le Dr. James A. Fay, du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Nous incluons ces communiqués et une traduction française du rapport du Dr. Fay dans ce numéro spécial, car ils font tous référence aux aspects de sécurité et de risques du projet.

En évaluation de risques, on parlera beaucoup de minces probabilités... Combien de gens misent chaque semaine, voire chaque jour, sur ces minces probabilités pour gagner à la loterie. La réflexion sur notre avenir et celle des générations futures doit aller au-delà des chiffres et des \$. Encore plus que tous les autres aspects, la sécurité et l'évaluation des risques, c'est VOUS aussi que ça regarde.

Yvan Roy



## La population RÉAGIT!

Contrairement au *Projet pilote de l'Arctique* d'il y a 25 ans, le projet de port méthanier d'Énergie Cacouna suscite de plus en plus de réactions dans la population immédiate. Ces réactions ont pris la forme d'une mobilisation autour d'une approche, *Vision Cacouna*, priorisant un développement en harmonie avec notre environnement physique et social.

Une manifestation publique s'est aussi organisée le 13 avril dernier devant la salle paroissiale de Cacouna où se tenait une rencontre d'information d'Énergie Cacouna regroupant des personnes et groupes ciblés, soit une vingtaine d'intervenants. La rencontre précédait deux journées portes ouvertes et présentait les résultats des études du promoteur sur la sécurité des installations terrestres et à quai; ces études n'incluent pas pour le moment le gazoduc, qui ne fait pas partie de ces études d'impacts, ni le transport maritime, qui fera l'objet d'un autre processus appelé TERMPOL. Il s'agit d'une évaluation différente de celle du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE); elle est gérée par Transports Canada et ne touche qu'aux aspects de la circulation maritime. Les manifestants demandaient à Énergie Cacouna la tenue d'une vraie rencontre publique à Cacouna et dénonçaient la présentation des portes ouvertes à Rivière-du-Loup seulement.

Enfin, de nombreux résidents, depuis une dizaine de jours, s'affichent ouvertement contre le projet de port méthanier : à ce jour, plus de 70 panneaux jaunes "NON AU PORT MÉTHANIER" s'élevaient devant autant de résidences cacounaises, pour près d'une centaine vendus. Mais on apprend qu'au moins 5 de ces panneaux ont été vandalisés sur des terrains privés. Les personnes prises à poser de tels actes pourraient être poursuivies en justice. Rarement projet n'aura suscité autant de réactions locales. La population de Cacouna est loin d'être indifférente, mais souhaitons que la liberté d'expression et d'opinion sera respectée tout au long du processus.

Les promoteurs, quant à eux, semblent avoir compris l'importance des réactions et ont accepté d'ajuster leur tir. Ils ont confirmé qu'il y aura bel et bien une rencontre publique comme demandée par Vision Cacouna et la municipalité du Village. Elle devrait se tenir à la salle paroissiale, le 13 juin prochain en soirée. Plus de détails vous seront fournis au début de juin.

Autre conséquence de l'intérêt marqué de la population au projet: mercredi le 20 avril à la salle paroissiale de Cacouna, une batterie de fonctionnaires des divers ministères fédéraux reliés au projet sont venus, exceptionnellement, rencontrer la population intéressée à connaître l'implication du gouvernement fédéral dans le processus d'évaluation des impacts. On y a appris que Transports Canada est doublement impliqué: d'abord en tant que propriétaire du fond de terrain des installations projetées d'Énergie

Cacouna, ensuite comme responsable de la réglementation sur la protection des eaux navigables. L'environnement y trouve aussi ses intervenants, avec le Service Canadien de la Faune, avec Pêches et Océans et avec l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale. Cette dernière coordonne d'ailleurs l'ensemble du processus réglementaire mis en branle par un projet de ce type. De nombreuses lois fédérales sont applicables dans un tel cas: Loi sur la protection des eaux navigables - Loi maritime du Canada (LMC) - Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) - Loi sur les pêches (habitat du poisson) - Loi sur la marine marchande du Canada - Loi sur la sûreté - Loi sur les espèces en péril - Loi sur les oiseaux migrateurs - Loi sur les océans - Loi canadienne sur la protection de l'environnement - Loi sur les terres humides ...

Le processus fédéral devrait être intégré à celui du BAPE (québécois) par la présence de représentants fédéraux sur cette Commission. Les audiences se tiendront probablement au début de 2006. Toute personne ou tout groupe sera autorisé à présenter un mémoire à l'occasion de ces audiences du BAPE. On y analysera et confrontera les données de l'étude d'impact finale du promoteur avec les réglementations et les exigences des divers ministères et gestionnaires des milieux environnants, et avec les données et recommandations des mémoires qu'y présenteront organismes et individus.

On s'en rend compte, le projet est complexe et sans une bonne expertise de ces questions d'environnement, on s'y perd facilement, à moins d'investir beaucoup de temps et de recherches.

Au moment de mettre sous presse, on apprend que la troisième série d'«atelier thématique et portes ouvertes» organisée par Énergie Cacouna se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juin prochains à la salle paroissiale de Cacouna. L'évaluation des impacts du projet sur l'environnement y sera discutée, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, les émissions sonores, la faune et la flore, et le milieu humain. Les mesures d'atténuation seront également présentées.

L'atelier du 1<sup>er</sup> juin, 19 h 00, rassemblera les intervenants concernés par le projet s'étant inscrits lors des précédentes rencontres, ainsi que ceux qui en manifesteront le désir (confirmation appréciée auprès de Sylvie Martin, 862-6275, et limite souhaitée d'un représentant par organisme). Le nombre limité de participants vise à permettre des échanges plus interactifs.

Le compte rendu des échanges de l'atelier du 13 avril sur la sécurité des communautés vient de parvenir aux participants. Vous pouvez le consulter, ainsi que celui de l'atelier précédent sur la justification du projet, à vos bureaux municipaux. Ils seront plus tard disponibles sur le site d'Énergie Cacouna.

Périmètre de sécurité ou zone de danger? ...

## Périmètre de sécurité ou zone de danger?

Dans ce contexte, il m'apparaît important d'apporter un peu d'éclaircissement sur une question qui préoccupe tous ceux qui demeurent à proximité des installations prévues : la **problématique du périmètre de sécurité**.

*Périmètre de sécurité, zone d'exclusion, contours de risques, zones de danger thermique, évaluation des conséquences ... Comment s'y retrouver? Surtout que notre numéro précédent, le spécial Sécurité et Risques, présentait une étude du Dr. James Fay identifiant pour le projet de Gros-Cacouna une zone de danger thermique de 3 km et d'inflammabilité de 7,1 km, alors qu'Énergie Cacouna, d'après les calculs de DNV (Det Norske Veritas - entreprise norvégienne d'expertise en analyse et en gestion des risques), parle d'un rayon de protection de 350 mètres seulement autour des installations du terminal. Parle-t-on des mêmes choses? Qui a raison? Qui faut-il croire? Peut-il y avoir une logique dans ces données apparemment contradictoires?*

À cette dernière question, je crois pouvoir répondre oui... En scrutant à fond les données présentées par le Dr Fay, en étudiant divers autres rapports produits par DNV et par le Dr. Fay, en assistant, au moins à trois reprises, aux ateliers sur la sécurité, et en questionnant privément, pendant près de deux heures, Ernst Meyer, l'ingénieur naval responsable pour DNV du rapport sur l'analyse de risques, nous sommes parvenus à comprendre ce qui suit:

1. **Périmètre de sécurité et zone d'exclusion expriment la même chose**: il s'agit d'un périmètre ou de distances minimales à respecter entre les terminaux méthaniers, ou un navire, et les habitants les plus proches.

2. **Ces distances minimales sont fixées par l'ACNOR** (Association Canadienne de Normalisation) sous la norme Z-276. Les calculs sont réalisés en fonction des accidents maximaux prévisibles ou possibles, même s'ils sont peu probables.

3. **Les contours de risques, ces cercles déformés illus-**

(Tiré de la fiche d'information sur la sécurité des communautés, Énergie Cacouna, avril 2005)



trés dans le document d'Énergie Cacouna sur la Sécurité des communautés (en page 10), sont une **visualisation d'un ensemble de calculs de probabilités d'accidents**, à partir de 133 scénarios plausibles analysés par DNV et touchant chacune des composantes de l'installation terrestre ou à quai du terminal. Les accidents susceptibles de survenir en route ou avant d'être à quai ne sont pas analysés ici. Ils le seront dans le cadre du processus TERMPOL (impacts sur la circulation maritime). Les accidents susceptibles de survenir à l'entrée du gazoduc ou sur la ligne du gazoduc n'en font pas partie non plus. Ils seront inclus dans l'étude d'impact ultérieure sur la partie gazoduc du projet. Les probabilités que survienne chaque type d'accident sont ramenées à une échelle d'acceptabilité d'un événement par 10.000 ans et l'ensemble des scénarios évalués crée ce cercle déformé autour du centre moyen des lieux probables d'accidents. C'est un cercle de moyennes de risques. Comme il s'agit de moyennes, il ne faut pas confondre ce tracé avec les cercles illustrant les zones de danger thermique établies pour évaluer les conséquences des pires scénarios (voir le point suivant - # 4). Il est à noter que le spécialiste de DNV nous a indiqué qu'ils ne pouvaient entrer comme données de probabilité les accidents dus à des actes terroristes puisqu'ils ne sont pas comptabilisables. Cependant, bien qu'on aimerait laisser ces hypothèses au domaine du fantastique, les scénarios de terrorisme doivent être pris en compte dans l'établissement des mesures de sécurité et des mesures d'urgences, de même que dans l'évaluation des conséquences d'accidents.

4. Les zones de danger thermique sont quelque chose de plus concret. Un déversement avec incendie émet une cha-

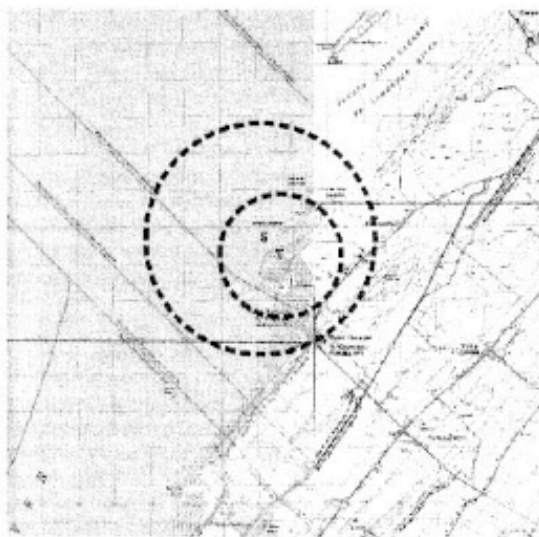


FIGURE 1 : Zones de danger de radiations thermiques pour les déversements énumérés dans le tableau 1. Les cercles noirs correspondent à des distances donnant une intensité de radiation de 1,6 kw/m<sup>2</sup> pour un déversement avec incendie; le plus petit cercle correspond à la défaillance du dispositif de confinement principal pour un réservoir d'entreposage terrestre et le plus grand correspond à un déversement à partir d'un réservoir sur un navire méthanière. S correspond à l'emplacement du déversement sur le méthanière; T correspond à l'emplacement du réservoir d'entreposage terrestre. (Tiré du rapport du Dr. James Fay)



leur (radiations thermiques) qui peut entraîner des brûlures cutanées au premier, second ou troisième degré pour les humains exposés. L'intensité, bien sûr, diminuera avec la distance. Le niveau d'exposition est calculé en kilowatts par mètre carré. 1 kw/m<sup>2</sup> est l'intensité, sur la peau exposée, d'un soleil chaud du milieu de l'été. **Ce n'est que sous le seuil de 1.6 kw/m<sup>2</sup> que les radiations ne provoquent aucun dommage aux humains exposés.** Pourtant l'ACNOR permet une exposition des humains, à l'extérieur des limites du site, à un niveau de 5 kw/m<sup>2</sup>, soit un niveau pouvant produire des brûlures au second degré après une exposition de 30 secondes seulement. **C'est ici que nous retrouvons une première différence entre les données du Dr. Fay et celles de DNV.** DNV, en suivant les normes de l'ACNOR, s'en tient, comme minimum, aux radiations moins intenses de 5 kw/m<sup>2</sup> alors que le Dr. Fay préconise un dommage zéro sur l'humain, soit moins de 1.6 kw/m<sup>2</sup>, ce qui, déjà, élargirait et la zone de danger thermique et la zone d'exclusion.

5. Voyons maintenant l'évaluation des conséquences du pire scénario d'accident analysé par DNV pour un navire au quai, et nous le comparerons au pire accident analysé par le Dr. Fay : alors seulement pourrions-nous enfin comprendre la différence de leurs conclusions. Un méthanier de 165,000 mètres cubes possède cinq réservoirs de 33,000 mètres cubes chacun.

**Le pire accident selon DNV** serait qu'un autre navire percute à pleine vitesse le navire à quai, créant une perforation maximale du réservoir interne d'au plus 1.4 mètre sous l'eau. Et on ne croit cette dimension possible que dans l'hypothèse d'un acte terroriste perforant la double coque sous le niveau de l'eau, car hors de l'eau le gaz prendrait feu sous l'impact aussitôt qu'il atteindrait la proportion 5% à 15% permettant son inflammabilité, et n'aurait donc pas le temps de former une nappe imposante. Par contre un trou de 1.4 mètre sous l'eau permettrait en 20 minutes un déversement important du réservoir avec une nappe de 185 mètres de rayon; si le nuage formé, sous un vent de 5 km/h (un vent plus fort ferait se disperser plus rapidement le gaz hors des

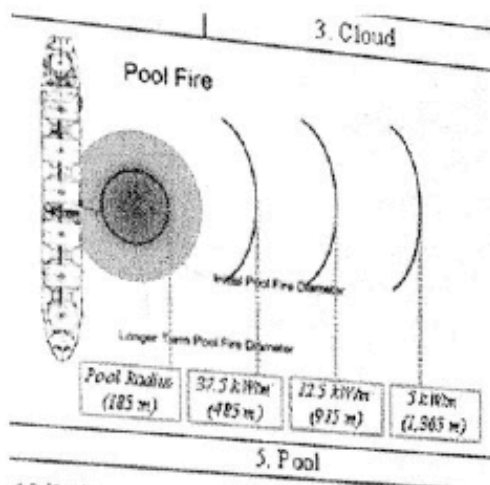
proportions d'inflammabilité) frappe une source d'ignition quelconque, «le feu revient graduellement vers la source de gaz naturel, soit la nappe. Ce scénario va produire de la chaleur. À 485 mètres, vous avez une chaleur suffisante pour être mortelle. À 915 mètres, vous avez une zone dangereuse où le taux de survie est de 50%. À 1385 mètres, le niveau de chaleur diminue à 5 kilowatts par mètre carré. À ce niveau-là (norme acceptée par l'ACNOR), vous êtes encore capable de fuir» (extrait de l'explication donnée par le spécialiste de DNV à la rencontre de préconsultation sur la sécurité des communautés le 13 avril dernier).

**L'hypothèse du pire scénario analysé par le Dr. James Fay** et impliquant un navire au quai, suppose le déversement complet et rapide d'un réservoir de 23,000 mètres cubes avec incendie créant une zone de danger thermique de 3 km (à 1.6 kw/m<sup>2</sup>). Le questionnement de DNV devant cette hypothèse n'est pas l'utilisation de la norme zéro brûlure (moins de 1.6 kw/m<sup>2</sup>) mais sur le type d'accident qui pourrait occasionner un tel bris (inconcevable dans la réalité, disent-ils). Quant à la zone de 7 km, elle représente la zone d'inflammabilité dans le cas du déversement d'un réservoir entier formant un énorme nuage qui profiterait d'un vent optimum (possiblement 5 km/h) en direction des zones habitées, pour un maximum de dispersion sur 7.1 km. Ici également, la possibilité d'une ouverture des deux cloisons sur toute la hauteur du réservoir sans présence d'étincelles, est une hypothèse considérée comme impossible par DNV.

**Voilà ce qui, à mon avis, peut expliquer les données divergentes de ces deux sources.**

Loi de moi l'intention de juger comme farfelue ou biaisée l'une ou l'autre des approches. Je crois plutôt qu'en études de risques et probabilités, tout n'est qu'affaire de chiffres... Je suis conscient aussi que les installations de terminaux méthaniers et les navires utilisés offrent un haut niveau de sécurité. En évaluation des conséquences, cependant, c'est-à-dire, à la question "Que se passe-t-il si le pire scénario, si peu probable soit-il, se produit?", chaque personne vivant à proximité est interpellée directement et individuellement: "Suis-je prêt à prendre ce risque?". Et il n'appartient pas au voisin hors zone de répondre à sa place, ni de lui lancer la pierre si la personne impliquée hésite ou répond par la négative. Et je répète ici ce que j'ai précisé au promoteur à la rencontre restreinte du 13 avril: **je déplore le fait que toute la question de sécurité et risques ne soit pas analysée dans son ensemble, c'est-à-dire sur l'ensemble des risques reliés au terminal, aux navires en circulation, en approche et à quai, et à ceux du gazoduc, élément indissociable du projet et pour lequel les fréquences d'accidents sont bien plus importantes.** C'est beaucoup plus difficile pour la population d'évaluer clairement les risques et les conséquences d'un projet quand on ne lui en montre qu'une partie à la fois.

Espérant, chers lecteurs, que ces précisions éclaireront, sans l'enflammer, votre propre analyse, je vous encourage à être présents à toutes les étapes du processus d'information et d'évaluation de ce projet majeur pour notre communauté.



13/04/2005

## Au-delà du port méthanier...

### Les données...

Le consortium *Énergie Cacouna*, composé de deux importantes sociétés énergétiques du Canada, TransCanada et Petro-Canada, après une analyse de sites potentiels sur le Saint-Laurent, a retenu Gros-Cacouna comme site le plus pertinent. Le grand avantage pour ces sociétés est la proximité des régions productrices de gaz naturel liquéfié, comme le Moyen-Orient, l'Afrique et la Russie, ce qui réduit grandement les délais et les coûts d'expédition.

Énergie Cacouna est confiant en l'historique de sécurité de ses deux compagnies et croit aux faibles impacts environnementaux prévus. Il table en outre sur la vocation industrielle de ce secteur de Gros-Cacouna et vise prioritairement, dit-il, le besoin potentiel du marché québécois et ontarien. Il précise toutefois que, dans l'Est du Canada, deux projets ont reçu leurs approbations gouvernementales (Bear Head et St-John) mais que «le désavantage le plus marqué de ces deux installations reste leur éloignement par rapport au marché majeur que représente le nord-est des États-Unis» (page 12 de la fiche sur la justification du projet).

Il est aussi précisé que le gaz naturel «est le combustible fossile le plus efficace pour le chauffage des maisons» et qu'il «peut aussi constituer un intrant dans certains procédés industriels (engrais, plastiques...), incitant par là les industries à s'implanter au Québec» (page 9 de la fiche sur la justification du projet). Mais on sait d'autre part que c'est Gaz Métro qui a les droits de distribution au Québec, rendant l'accès au gaz... potentiel.

### Les enjeux...

On le voit, les implications de ce projet sont énormes. Il est très difficile d'en percevoir tous les enjeux, et toutes les conséquences. D'autant plus que l'ensemble du projet est présenté et même analysé en trois parties.

C'est l'installation terrestre seule, qui relève du consortium *Énergie Cacouna*, qui a fait l'objet des présentations à ce jour et des études d'impacts préliminaires déposées récemment au ministère de l'Environnement du Québec et peu après à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. (Vous pouvez maintenant consulter ces études, plus de 700 pages, sur le site [www.energiecacouna.ca](http://www.energiecacouna.ca)).

L'approvisionnement par méthanier relève, lui, de Petro-Canada et est étudié et analysé dans le cadre du processus TERMPOL, géré par Transport Canada.

Plus tard seulement, possiblement à l'automne, doit être déposé par TransCanada (et non *Énergie Cacouna*), le projet de gazoduc qui reliera, sous haute pression, le gaz naturel produit par l'usine de regazéification de Cacouna au réseau de distribution de Saint-Nicolas.

Et le gaz à effet de serre? *Énergie Cacouna* ne peut se cacher du fait que ses installations produiront 100 000 ton-

nes de gaz à effet de serre par an, mais il relativise ce chiffre en mentionnant qu'il contribuera à réduire la quantité totale d'émissions au pays en permettant, par exemple, de remplacer certaines centrales au charbon (Ontario) et d'autres usages de produits pétroliers plus polluants...

### Attentes locales et régionales

Plusieurs politiciens, chefs d'entreprises, groupes ou individus voient dans ce(s) projet(s) un tremplin économique par le pouvoir d'attraction qu'il créera sur les industries utilisant le froid ou le gaz naturel. De quels types d'industries s'agit-il? Aura-t-on l'embaras du choix et pourrions-nous privilégier les plus attrayantes? Et si les choix se font rares, sera-t-on moins sélectifs et nous contenterons-nous du plus offrant, pourvu que ça crée des emplois?

Gros-Cacouna est né d'un rêve au dessus duquel flottaient des noms, des mots: *Misener, Hâvre-Champlain, Super-port*... Un quart de siècle plus tard, d'autres super noms s'élèvent, offrant d'autres grands rêves...

### Réflexion

Un rêve peut mener au progrès d'une région quand il permet à sa population de développer toutes ses ressources, tout son potentiel, de susciter des initiatives, de rallier les énergies, et ce en harmonie avec le milieu environnant.

Oui, Gros-Cacouna est devenu, il y a un quart de siècle, un site zoné industriel dans sa section portuaire. Oui aussi Gros-Cacouna est demeuré un site de haute diversité biologique et à fort potentiel naturel et écotouristique. Les deux vocations auront un avenir si elles savent s'harmoniser, entre autres, par un choix judicieux et réfléchi des projets de développement qui s'y côtoieront.

Au-delà du projet de terminal méthanier, quelque soit l'échelle, locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, le potentiel naturel de Cacouna n'a pas à être sacrifié par un choix non approprié sous couvert de progrès. Le vrai progrès ne sera durable que s'il est en harmonie avec le milieu.

Une réflexion locale et régionale sur l'ensemble des développements possibles et acceptables à court, moyen et long terme devrait être envisagée au plus tôt si on vise vraiment un développement global et harmonieux.

Au lieu de ne faire que du cas par cas, avec les tiraillements que cela provoque, au gré des humeurs et des choix des grandes compagnies, on pourrait miser sur un développement qui encourage les initiatives et les capacités inventives d'individus et d'entreprises qui n'attendent qu'une terre propice pour émerger! Cela ne fermerait pas la porte aux grands projets mais ça éviterait d'en être dépendant. Petits et grands projets deviennent alors assujettis à la volonté commune et concertée d'une population qui veut participer au développement du milieu de vie où elle a choisi de vivre, de grandir et de faire grandir. Bon été à chacune et à chacun!



## PROJET DE PORT MÉTHANIER À GROS-CACOUNA

# Rencontre publique du 13 juin

## Quoi de neuf ?

Près de 300 personnes assistaient ou plutôt participaient à la rencontre publique demandée avec insistance (c'était l'objet de la manifestation du 13 avril dernier) par Vision Cacouna et réitérée par la municipalité du Village.

Qu'Énergie Cacouna ait finalement accepté de tenir cette rencontre est une victoire du droit de la population à être informée et à pouvoir questionner. Cette salle – je devrais dire ces salles, puisqu'une soixantaine de personnes assistaient dans la salle d'en bas avec projection télévisuelle de ce qui se déroulait en haut -, cette salle, donc, plus conscientisée que curieuse, faisait contraste avec l'indifférence généralisée que manifestait la population locale, 25 ans plus tôt, vis-à-vis du *Projet pilote de l'Arctique* mis de l'avant par le même consortium TransCanada/Petro-Canada. Peu importe que les gens présents aient été majoritairement contre ou pour, leur seule présence massive aux près de quatre heures qu'a duré le débat est une preuve évidente de l'intérêt et de la mobilisation de la population.

Plusieurs des questions touchées se rapportaient à la sécurité : périmètre réduit de sécurité (350 mètres) versus les utilisateurs des sentiers de randonnée adjacents au site, versus les habitations riveraines, versus l'École primaire Vents-et-Marées à 2 km au sud, versus les risques ajoutés du gazoduc à venir, versus la dévaluation



possible des propriétés et l'augmentation des assurances, pour lesquelles aucune compagnie d'assurances n'a encore voulu fournir de garantie écrite... On s'est aussi amusés (!) à comparer les gaz à effet de serre aux quantités équivalentes de gaz produites par un nombre "X" de poêles barbecue ou de poêles à bois, ou d'automobiles, sans toutefois parvenir à s'entendre sur un même chiffre...

Plusieurs spécialistes étaient présents mais un expert est expert dans son champ de compétence et dans le contexte de l'étude qu'il a effectuée; il ne peut être expert en tout. Les études d'impacts préliminaires qui viennent d'être déposées touchent les installations terrestres et à quai. Ces études seront complétées au cours de l'été et devront être confrontées aux données des divers ministères et organismes gestionnaires des milieux environnants, et analysées dans le cadre du BAPE et du processus TERMPOL. Bien des questions ou inquiétudes impliquaient aussi des données sur l'acheminement du GNL

par méthanier ou sur les contraintes et les risques reliés au passage du gazoduc lui-même, données non encore disponibles car en dehors de la section *installations terrestres*...

Suite à l'annonce, la veille, que le projet de la compagnie Irving à St-John, N.B., doublerait de capacité et pourrait desservir le Québec et l'Ontario, certaines interventions remettaient en cause la justification du projet d'Énergie Cacouna de répondre prioritairement aux besoins des Québécois et des Ontariens... Les représentants d'Énergie Cacouna se sont engagés à répondre ultérieurement à toutes les questions qui n'avaient pu avoir de réponses, qui étaient incomplètes ou pour lesquelles il n'y avait pas de données suffisantes.

Un intervenant de la Nation Malécite s'est aussi présenté, dans la langue de ses ancêtres, et a rappelé l'opposition des "Elders" (les Anciens) de son peuple "au nom de mère Terre qui ne peut se défendre en paroles"...

Bref, cette longue soirée aura permis:

- 1- de réaliser qu'une grande partie de la population est sensibilisée et conscientisée par rapport à ce projet;
- 2- de prouver que les Cacounaises et les Cacounois sont capables de se mobiliser quand leur qualité de vie fait partie des enjeux;
- 3- d'entrevoir que les enjeux sont grands et multiples, que le projet a plusieurs facettes, qu'il y a encore beaucoup de zones grises, de questions sans réponses;
- 4- de se faire confirmer que, même si la population est dite "troisième partenaire", un référendum populaire sur la question, prévu par la municipalité du Village, non encore retenu par la municipalité de la Paroisse, pourrait n'être que consultatif...!

On voit un peu se dessiner le contexte dans lequel se tiendront les élections de novembre prochain!

Yvan Roy

## Notre mot à dire...

On aurait pu s'attendre à une volée d'applaudissements lors des réunions extraordinaires des conseils municipaux de Cacouna Paroisse et Village tenues ce 28 août à 19h00 et 20h00. Une assistance nombreuse était présente à chacune pour entendre lire la proposition commune d'entente de regroupement...

Après de nombreuses tentatives ratées, on est enfin parvenu à s'entendre sur un processus apparemment équitable de regroupement entre les deux municipalités de Cacouna. Mais... le processus implique la reconduction pour 2 ans des deux maires actuels, l'un, Jacques M. Michaud, comme maire du conseil provisoire, et l'autre, Gilles D'Amours, comme maire adjoint, et de 3 conseillers de chacune des municipalités. (Voir le communiqué)

Le hic?

Cela se produit à quelques semaines des élections municipales où tous les sièges devaient être en élection... Plusieurs personnes, sensibilisées à la chose municipale et aux enjeux majeurs qui s'imposent dans notre milieu et susceptibles de modifier notre avenir, étaient prêtes à briguer les suffrages et offrir une alternative aux élections par acclamation auxquelles nous sommes malheureusement habitués. Et hop, sautées les élections, pour 2 autres années... L'autre hic?

Cela se produit au moment même où se conclut, à coups de millions, une entente de partage des retours de taxes avec Énergie Cacouna... Curieusement, cette entente monétaire s'est activée immédiatement après la confirmation de la tenue d'un référendum au Village, le 25 septembre, sur l'acceptation ou non du port méthanier.

Dans un tel contexte, on peut comprendre pourquoi l'accord n'a pas été accueilli par une volée d'applaudissements. Plusieurs se sont sentis trahis, de se faire amputer de leur droit de vote, de se faire imposer un maire, deux maires, des conseillers, sans avoir un mot à dire sous prétexte que c'est le prix à payer pour avoir une entente...

Plusieurs se sont sentis bafoués dans leur volonté de choisir démocratiquement ceux qui les représenteront dans les décisions majeures des prochaines années.

Plusieurs se sont sentis coupés dans leur élan et leur volonté de donner temps et énergie pour offrir aux citoyennes et citoyens un autre point de vue sur les développements à entrevoir pour Cacouna.

Plusieurs se sont sentis pris en otages par leurs élus qui, à l'unanimité et pour d'évidentes questions d'argent, veulent orienter les résultats du vote référendaire prévu le 25 septembre prochain.

Que le premier ministre Charest se soit prononcé en faveur des projets de port méthanier n'a rien à voir avec la justice du choix de Cacouna, ni avec le droit de chaque personne de faire son propre choix, en toute conscience, sans pression politique ni pression d'argent.

Surtout que la Commission d'examen qui étudiera le projet en sera une mixte et ne relèvera plus d'un seul niveau de pouvoir; surtout qu'on ne connaît encore qu'une partie des données, le tracé, les enjeux et les risques du gazoduc n'étant pas encore définis, et les études d'impacts de la circulation des méthaniers sur le fleuve et dans les glaces pas encore complétées; si bien qu'il y a de plus de pression pour que la Commission conjointe d'examen se penche non seulement sur l'ensemble des composantes du projet de Cacouna, incluant le tracé de sortie du gazoduc, mais encore sur les deux projets en cours au Québec, puisque la première question à laquelle auront à répondre les promoteurs concerne leur justification.

Dans ce contexte, toute l'information est loin d'avoir été obtenue et la participation du public, et non pas des seuls spécialistes, au processus même d'examen, est encore requise.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale invite d'ailleurs la population, jusqu'au 26 septembre (lendemain du référendum!), à faire des commentaires et même suggérer de nouvelles questions qui devront être prises en compte par les promoteurs dans la préparation d'une étude des effets environnementaux du projet, et des argents sont disponibles pour aider les groupes à participer à ce processus. (Voir les communiqués à ce sujet dans ce numéro)

**Où est la logique démocratique pour les élus municipaux de recommander un OUI au prochain référendum quand de nombreux éléments du dossier n'ont pas encore été abordés? Où est leur sens de la prudence? L'argent seul peut-il tout atténuer?**

Il faut comprendre qu'un oui au référendum représente pour la compagnie une preuve évidente de l'acceptation sociale du projet, élément important qui sera considéré pour l'approbation du projet par la Commission d'examen fédérale-provinciale qui se tiendra cet hiver. Mais une société responsable ne peut donner l'aval à un projet de cette envergure avant d'avoir en main l'ensemble du portrait.

Si le référendum a bel et bien lieu le 25 septembre, il faudra au moins qu'il se déroule ailleurs qu'à la salle paroissiale ou municipale où flotteront encore l'odeur des millions, difficilement compatible avec un vote éclairé.

Malgré ces eaux troubles, quelle que soit l'issue du référendum, quelle que soit l'issue de la démarche de regroupement, j'ose croire que la population restera convaincue que la démocratie se situe avant tout en chacun de nous, dans le droit fondamental que chaque personne possède (ou devrait posséder) d'exprimer son opinion, d'avoir SON MOT À DIRE...



# Billet

par Yvan Roy

## Un lieu pour se le dire...

L'EPIK est un journal «communautaire». Il n'appartient ni à Québec ni à une entreprise privée, ni aux corporations municipales. Il se veut un lieu où chacun peut s'exprimer et s'informer sur les choses qui nous touchent, nous Cacounaises et Cacounois.

L'intérêt premier du journal n'est pas sa rentabilité ou ses profits. Il est d'informer, de conscientiser, de provoquer des réflexions sur les enjeux susceptibles d'affecter en positif ou en négatif notre milieu de vie.

Par les temps qui courent, nous ne manquons pas d'enjeux à Cacouna. À peine sortis d'un référendum, un autre est annoncé.

Chacun(e) a à faire SA réflexion en se basant sur les valeurs auxquelles il/elle croit.

Depuis un an, l'EPIK a doublé son nombre de pages. Heureusement que certains profits ont été générés par la vente de cartes et de livres. Nous vous proposons dans ce numéro des **offres-cadeaux** et une participation au **membership** pour nous permettre de rendre encore possible **CE LIQU POUR SE DIRE LES CHOSES**.

Prenez le temps de VOUS lire, prenez le temps de VOUS dire, prenez le temps de *peuser votre avenir, notre avenir...*

... dans le respect de chacun.

## Communiqué

Cacouna, le 21 octobre 2005.

### LES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE ET DE LA PAROISSE DE CACOUNA ANNONCENT LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR LE GROUPEMENT DES DEUX TERRITOIRES LE 4 DÉCEMBRE 2005.

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, a confirmé le 18 octobre 2005 la réception du rapport positif du médiateur, M. Robert Sabourin, quant au projet de regroupement entre le Village et la Paroisse de Cacouna.

Les conseils municipaux du Village et de la Paroisse de Cacouna désirent donc, en vertu de l'article 95 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, soumettre cette importante question à leur population respective, dimanche le 4 décembre prochain, dans le cadre d'un référendum.

Après 146 ans de séparation entre le Village et la Paroisse de Cacouna, il est maintenant temps de se regrouper aux dires des maires du Village, M. Gilles D'Amours et de la Paroisse, M. Jacques Michaud. Cacouna possède un potentiel de développement incroyable avec la venue annoncée du projet de terminal méthanier, Énergie Cacouna.

Avec l'acceptation des deux populations lors du référendum, un conseil provisoire formé de 8 élus, 4 du Village et 4 de la Paroisse, sera en fonction à compter du 1er janvier 2006 et ce, jusqu'à l'élection de novembre 2007.

Les conseils municipaux du Village et de la Paroisse de Cacouna recommandent donc à leur population respective l'acceptation de ce projet en votant «**OUI**» au référendum du 4 décembre prochain.

## Message du Comité de regroupement

### Solidaires pour une fusion

Suite à la nouvelle de la Ministre Normandeau de tenir un référendum sur la fusion des deux Cacouna, nous, les membres du comité de regroupement de Cacouna Paroisse, avons convoqué une réunion, dimanche soir dernier, pour connaître l'opinion de chaque membre du groupe à ce sujet.

Comme notre but premier et ultime est et a toujours été de fusionner les deux municipalités, nous sommes venus à la conclusion de conserver notre position malgré nos divergences

d'opinions avec les conseils actuels.

Par contre, si la majorité des citoyens votaient contre cette proposition de fusion et, en quelque, sorte votaient contre le futur conseil provisoire, nous garantissons que nous sommes prêts par la suite à aller en élection avec une nouvelle équipe qui, elle, sera à l'écoute des citoyens et qui formera un seul Cacouna dans les plus bref délais.

Le Comité de Regroupement de Cacouna Paroisse.

Bertrand Gaudreau  
Porte-parole

## PLACE AUX LECTEURS

### Le résultat du vote aurait-il été le même sans le flirt d'une grande pétrolière?

Les résidents du Village de Cacouna ont eu à répondre à une question claire lors du référendum du 25 septembre dernier. Mais cette question contenait aussi bien des sous-entendus.

Comme vous le savez peut-être déjà, les conditions du regroupement reposent essentiellement sur la réalisation du méga-projet d'Énergie Cacouna qui promet de verser beaucoup de \$ sur les deux municipalités. Pour les gens du Village de Cacouna qui sont fatigués des querelles et des dossiers en attente d'un règlement, une fusion des deux conseils est vue d'un très bon œil. Une fusion entre les deux Cacouna veut aussi dire qu'on peut mettre aux oubliettes une fusion de la Paroisse de Cacouna seule avec Rivière-du-Loup et que l'on peut aussi oublier une fusion à trois. Pour certains, un regroupement veut

dire de l'eau et des égouts. Ayant moi-même habité la portion ouest du village, je peux très bien comprendre pourquoi ils auraient voté OUI.

Vous avez maintenant une bonne idée des raisons pour lesquelles 57% des gens ont dit oui à cette question qui englobait et réglait bien des problèmes pour plusieurs. Bien sûr il y a parmi eux ceux à qui un tel projet peut servir leur intérêt de près ou de loin. Mais il y a malgré tout 43% des gens qui ont choisi de ne pas opter pour l'argent, et je me demande bien quel aurait été le résultat si les gens avaient eu à répondre à deux questions distinctes :

*Êtes-vous pour le regroupement et ses avantages? et Êtes-vous d'accord avec l'implantation d'un port méthanier nonobstant (sans) les millions promis par Énergie Cacouna?*

Joane Lepage  
Cacouna Paroisse

# Édito

par Yvan Roy

## Enfin UN CACOUNA!

Près de 90% des répondants ont dit OUI au regroupement des deux municipalités cacounaises! Que fera-t-on dire à ces résultats spectaculaires? Bien des choses sans doute... surtout dans le contexte d'après référendum sur la question du port méthanier.

Pourtant, pour qui a suivi la petite histoire locale depuis quelques décennies, la réponse est claire et n'a pas grand chose à voir avec l'autre référendum.

Oui les deux conseils peuvent être fiers mais non à titre personnels car ce ne sont pas des résultats d'élection.

Aux 8 membres qui formeront le nouveau conseil provisoire, prenez conscience du message que vous donne la population: 90% des votants ont accepté que vous formiez l'équipe de transition qui veillera à ce que les deux entités cacounaises n'en forment qu'une. Vous avez 23 mois pour réaliser cette harmonisation et aux conditions établies dans l'entente.

Attendez-vous à un intérêt accru de nombreux citoyens et citoyennes pour la chose municipale et à une assistance nombreuse aux rencontres du conseil. Vous serez suivis avec intérêt dans vos décisions et vos actions.

On attend beaucoup de vous.

Finis les dédoublements, finies les querelles stériles pour des factures non payées, finies les pertes d'énergie pour des questions superficielles.

Une fois les technicalités administratives réglées, nous avons l'espoir que vous trouverez le temps, avec les forces vives de la population qui seront prêtes également à s'investir, de réfléchir sur nos vraies richesses, d'établir des avenues et des priorités de développement qui respectent notre milieu de vie et que nous serons fiers de léguer aux générations à venir.

Sachez relever ce défi avec intégrité et transparence!

Bonne année 2006!

### À l'ouest de l'entrée du port de Gros-Cacouna

## Près de 200 phoques sur la banquise! Yvan Roy

Le 11 décembre dernier en après-midi, environ 200 phoques ont été observés à Gros-Cacouna, sur la banquise à l'ouest de la jetée du sud.

Sont-ils venus manifester pour la protection de cet habitat temporaire qui leur sert de halte, en l'absence de banquises plus en aval?

En avant-midi, un plus petit groupe avait été remarqué par plusieurs personnes.

La couleur notée au télescope laisse croire qu'il s'agit de phoques du Groenland.

L'information a été communiquée au GREMM qui a confirmé qu'à cette période de l'année, les phoques du Groenland recherchent des banquises pour se faire la cour. Comme l'hiver a tardé, la formation de banquises n'a pu se faire plus en aval, ce qui les a attirés chez nous.

Leur devoir conjugal accompli, ils iront mettre bas à l'embouchure du fleuve, entre autres sur les banquises des Îles-de-la-Madeleine.

Nous vous invitons à communiquer avec l'EPIK si quelqu'un parmi vous est témoin à nouveau de ce phénomène.

Toute photo serait appréciée (pour en faire part à nos lecteurs).



Photo prise de la rue de la Grève, à bonne distance du troupeau déjà dispersé, le 1 décembre en avant-midi. Ils devaient revenir en grand nombre à la marée suivante et furent observés par télescope.



## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT D'ÉNERGIE CACOUNA

Commentaires et analyses de recevabilité maintenant disponibles sur Internet

<http://www.ceaa-acee.gc.ca/>

Aux yeux d'un profane, les 746 pages + annexes de l'Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Énergie Cacouna en mai 2005 ont l'allure d'une bible remplie de renseignements scientifiques et techniques richement étoffés, ornée de tableaux et de graphiques aux multiples données, avec de nombreux renvois ou même les amateurs de « livres dont vous êtes le héros » ont peine à se retrouver.

Le volumineux document donne l'impression que tout a été scruté et analysé dans les moindres détails, ce qui a fait dire à plus d'un élu et plus d'un citoyen: « Le promoteur a bien fait son travail: son étude d'impact a été déposée et les impacts prévus sur l'environnement sont minimes, même négligeables, et les risques infimes... ». L'étonnante capacité de vulgarisation du promoteur a atteint son sommet dans les derniers feuillets d'information sur les AVANTAGES SOCIOÉCONOMIQUES, la PRÉVENTION et les MAMMIFÈRES MARINS. À titre d'exemple, le contenu du dernier feuillet nous apprend ceci:

**LE COMPORTEMENT DES MAMMIFÈRES MARINS : aÉLUGAT, PROQUES ET MARSOLINS**

- \* Facilité des mammifères marins à éviter les méthaniers car ceux-ci se déplacent à vitesse réduite.
- \* Présence des navires tolérée par les mammifères marins.
- \* Capacité des mammifères marins à nager près des structures artificielles (ex. jetée et piliers de pont).
- \* Retour des mammifères marins dans la zone lorsque celle-ci sera redevenue moins bruyante.
- \* Faible sensibilité auditive des bélugas aux basses fréquences produites par les navires.

Cet art de dire en quelques mots comment le projet ne devrait pas, entre autres, causer de problèmes aux mammifères marins vient se heurter à un tout autre son de cloche dans les commentaires des ministères et individus recueillis par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale tout récemment rendus publics sur le site de l'Agence. Ces commentaires et questions donnent un avant-goût de la teneur des questionnements et des précisions que devra apporter le promoteur aux audiences de la Commission d'examen conjointe qui devrait être formée sous peu.

En 1981, lors du premier projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna, le Projet pilote de l'Arctique, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Conseil régional de l'Environnement de l'Est du Québec démontrait que, malgré l'épaisseur des études et la quantité imposante des documents déposés par les promoteurs de l'époque (TransCanada Pipelines et Petro-Canada - et oui, les mêmes qu'aujourd'hui!), aucune ne mentionnait la présence d'une colonie de guil-

lots sur le site même des travaux proposés... ce qui jetait un certain doute sur la justesse des études présentées...

Vingt-cinq ans plus tard, les groupes sociaux, les politiciens nationaux, régionaux et locaux, et une bonne partie de la population cacounoise (dont 57,2% des votants au référendum du Village) se disent bien informés et bien compensés. Pourtant, l'entente monétaire rapidement conclue avant le référendum a été refusée par la ministre des Affaires municipales. Pour être légale, l'entente devra, après certaines modifications, faire l'objet d'une loi privée. Et voilà que des ministères impliqués dans la gestion des milieux fragiles au cœur desquels veut s'implanter le projet, de même que des groupes et des individus avec une expertise reconnue, apportent de nombreuses réserves, exigent de meilleures garanties.

Lors du lancement du projet d'Énergie Cacouna, l'EPIK avait annoncé aux promoteurs qu'il veillerait à ce que la population soit conscientisée, puisse s'exprimer et reçoive toute l'information disponible pour prendre une dé-

cision éclairée; et le promoteur devrait faire la preuve que le projet peut respecter toutes les grilles (lois et règlements) de protection des écosystèmes environnants.

Fidèle à cet engagement, nous vous présentons, dans les pages qui suivent, quelques-uns des nombreux commentaires et questions dont le promoteur devra tenir compte pour compléter son étude et harmoniser son projet au milieu.

À voir le sérieux et la portée des précisions demandées, on peut s'attendre à ce que l'étape des audiences sera beaucoup plus qu'une formalité. Bien des devoirs restent à faire ou refaire, bien des questions à éclaircir, bien des preuves à apporter.

Quelles que soient les retombées économiques attendues, quelles que soient les pressions politiques,

**le projet devra être en harmonie avec le milieu sinon il ne se réalisera pas.**

D'ici là, nous le répétons, la prudence est toujours de mise.

**Louis Breton, analyste**

*Division des évaluations environnementales  
Environnement Canada*

**Extrait de la lettre de présentation de l'analyse de recevabilité adressée à monsieur Yves Rochon du MDER le 23 juin 2005.**

(...)  
Premièrement, nous sommes préoccupés par les effets du projet sur les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et sur le territoire voisin du Port de

Cacouna qui est la propriété d'Environnement Canada. Actuellement, l'étude d'impact comporte plusieurs lacunes tant dans la description des composantes physiques, biologiques et humaines, de même que dans la description du projet, de l'évaluation des impacts, les mesures d'atténuation, et le suivi environnemental. D'ailleurs l'étude ne répond que partiellement à nos préoccupations.

Nous sommes d'avis que l'information présentée dans plusieurs chapitres ou sections est fragmentaire et insuffisante pour permettre d'évaluer les effets environnementaux du projet sur une base scientifique valable. Pour cette raison nous jugeons l'étude d'impact déposée par Énergie Cacouna en mai 2005 non recevable.  
(...)

## Que nous révèle la grotte de Gros-Cacouna?

Art rupestre ancien? Peut-être...

Manigance pour bloquer le projet de port méthanier? Des documents photos antérieurs au projet prouvent que non.

Lieu à fort potentiel archéologique? On a bien des raisons de le croire...



Photo (détail) : André Morin

Que la datation au carbone 14 du dessin d'art rupestre de la grotte de Gros-Cacouna confirme ou non son ancienneté, l'emplacement stratégique de cet abri naturel en faisait un lieu de refuge idéal pour les individus et les groupes nomades qui ont sillonné le fleuve au cours des siècles et des millénaires passés.

À proximité du fleuve; hors d'atteinte des grandes marées; à l'abri de la pluie, du vent, de la neige; présence de végétation devant la grotte rendant l'entrée invisible du fleuve; surveillance facile des environs; abondance de nourriture (poisson, gibier petits fruits) et eau potable à proximité. Des traces d'occupations séculaires doivent subsister aux environs de cette grotte. Une protection des lieux et des fouilles minubeuses et scientifiques de la grotte et des alentours sont justifiées et pourraient conduire à des découvertes surprenantes.

Quant à l'hypothèse d'une «manigance récente des opposants au projet de port méthanier», les 3 documents authentiques et de sources différentes, prises avant le lancement du projet et présentées ici, démontrent que ces dessins n'ont pas de lien avec la présence d'Énergie Cacouna dans le milieu. Dans les trois cas, ce n'est qu'après coup que les photographes ont aperçu les dessins sur la paroi étant donnée la constante obscurité de cette section de la grotte à toute heure de la journée. L'éclair du flash ne durant environ qu'un quarante millième de seconde, seuls les capteurs numériques ont, sur le champ, enregistré les détails.



J'ai moi-même pris cette photo (ci-haut), le 26 juillet 2004, lors d'une expédition de quelques heures en compagnie de ma fille et de mon frère dans ces lieux magnifiques où ne subsistent que rochers, mer, montagne, et où le silence est rempli du clapotis de l'eau et des cris aigus des guillemots qui se régalaient de petits poissons. On s'est amusé à se photographier dans les divers coins de la grotte, mais ce n'est que récemment, en apprenant l'existence des dessins rupestres à cet endroit, que je les ai analysés de près pour, à ma grande surprise, découvrir qu'ils étaient bien là!!! Sur la photo suivante, prise par mon frère, je tourne le dos aux dessins (dans le cercle derrière mon épaule), inconscient de leur présence à un pied de moi...



André Morin, résidant, l'été, à Gros-Cacouna depuis son jeune âge, a pris cette photo le 14 août 2004. Il m'a révélé n'avoir aperçu le dessin qu'à son retour à la maison au moment où sa fille visionnait les prises de vues sur écran. Il n'y a pas donné plus d'importance, croyant qu'il s'agissait d'un quelconque graffiti.



ÉTUDE D'IMPACT ET AUDIENCES PUBLIQUES... OÙ EN EST-ON?

CONTEXTE

L'étude d'impact du projet de port méthanier à Gros-Cacouna est à l'étape d'analyse de recevabilité, tant au niveau du processus provincial, que nous traitons en détail dans les pages qui suivent, qu'à celui du processus fédéral.

Au Québec, la Direction des évaluations environnementales est responsable de la procédure, alors que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est chargée du processus fédéral.

Aux questions: «Où en est le cheminement du projet d'Énergie Cacouna?», et, «Est-ce qu'une date est avancée à laquelle votre ministère va statuer sur la recevabilité de l'étude d'impact du promoteur du terminal méthanier à Cacouna?», voici ce que les deux paliers de gouvernement viennent de répondre.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

« La date du début des audiences publiques n'a pas encore été fixée. Nous travaillons à la mise sur pied d'une commission publique conjointe pour l'évaluation environnementale du projet avec le BAPE.

Du côté du fédéral, le promoteur n'a toujours pas soumis ses réponses aux questions et commentaires des autorités fédérales suite à l'étude de conformité de l'étude d'impact à la directive fédérale. Ces informations seront rendues publiques sur notre site internet dès leur réception. Par conséquent, le fédéral ne peut statuer pour l'instant sur la suffisance de l'information contenue dans l'étude d'impact pour procéder à des audiences publiques.

Par ailleurs, le BAPE n'a pas encore obtenu son mandat d'information et de consultation publique du ministre provincial de l'environnement, au terme duquel le BAPE pourrait se voir octroyer le mandat de tenir des audiences publiques. Cette période de consultation est d'une durée maximale de 45 jours, avant que la commission d'examen conjointe ne puisse être mise en place.

Par conséquent, il est toujours réaliste de fixer le début des audiences publiques vers la fin du mois de mars ou au cours du mois d'avril. Toute nouvelle information, incluant la découverte d'une caverne et de l'art rupestre, sera prise en considération par la commission d'examen lors des audiences publiques.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous désirez plus d'information sur le processus fédéral d'évaluation environnementale et sur la commission conjointe Canada-Québec.

Maryse Pineau  
Agence canadienne d'évaluation environnementale »

Centre d'information sur le développement durable

« Le dossier est actuellement entre les mains du ministre pour décision et ce dernier fera une communication incessamment.

Pour plus de détails, veuillez entrer en contact avec M. Yves Rochon (...)

Christian Brochu,  
Centre d'information sur le Développement durable, l'environnement et les parcs. »

Direction des évaluations environnementales, MDDEP

« Pour faire suite au message de M. Brochu, je voudrais vous préciser que le dossier est plutôt à l'étape de l'analyse de recevabilité à la Direction des évaluations environnementales et cette dernière devrait être complétée d'ici peu.

Nous pourrions vous contacter dès que le début de la période d'information et de consultation publiques sera défini.

Yves Rochon, Biologiste, M.Sc.,  
Coordonnateur des projets d'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau,  
Service des projets en milieu hydrique, Direction des évaluations environnementales, MDDEP.  
(En date du 9 février 2006). »

On vous a dit que, pour qu'il y ait commission conjointe Canada-Québec, il devra y avoir arrimage entre les procédures provinciales et celles de l'Agence fédérale. Ces dernières, plus transparentes puisque les documents déposés sont, dès réception, rendus publics sur le site de l'Agence, nous ont permis de consulter plus tôt l'étude d'impact du promoteur et les diverses réactions et critiques de nombreux intervenants au dossier. Nous vous présentons dans ce numéro une description plus en détail de toutes les phases du processus provincial en espérant que sa compréhension vous donnera le goût de vous y intéresser et de vous impliquer dans son déroulement, car DESAUDIENCES, C'EST AVANT TOUT UNE OCCASION POUR TOUS DE SE FAIRE ENTENDRE.

NOTEZ BIEN l'importance et la pertinence de la participation du public, personne, groupe ou organisme, notamment dans la phase 3a (information) et 3b (audition des mémoires). Dans cette phase 3, il est essentiel que tous ceux qui ont un commentaire, une opinion, une recommandation à faire concernant un aspect ou l'autre du projet en étude, en fassent part aux commissaires pour que ces derniers aient une perception la plus juste possible de tous les impacts du projet, en particulier sur son accueil dans le milieu. Il n'est nullement nécessaire d'avoir des connaissances techniques particulières pour donner son avis.

Le seul fait d'avoir à vivre à proximité de son implantation justifie amplement votre droit à vous exprimer sur son impact dans cet environnement qui est le vôtre.

# Opinion sur rue...

par Yvan Roy

Si bélugas et guillemots pouvaient parler...

Pour que la magie demeure...

Dans un concert de petits cris, de joyeuses vocalises, sautant de plaisir, frappant l'eau de leurs nageoires ou reléquant les alentours, la tête haute, hors de l'eau, ils étaient là, adultes et jeunes, blancs et gris, une vingtaine, une trentaine, peut-être plus... : bélugas en pouponnière dérivant gaiement sous les rayons dorés du soleil couchant.

Nous croyions rêver, mon épouse et moi. Nos nombreuses années d'observations ne nous avaient laissé voir que des dos blancs, ici et là, et plus souvent là-bas, au loin...

C'était il y a 15 ans, sur la montagne de Gros-Cacouna. Ils étaient à 1 000 mètres au large de la jetée nord.

Soudain, événement assez rare, un énorme dos blanc apparaît en amont et semble s'approcher: le joyeux groupe réduit ses ébats, s'éloigne et disparaît, pour laisser place au MV Trans-Saint-Laurent qui, exceptionnellement, s'approchait du port pour une quelconque excursion...

Il a suffi d'une approche, apparemment silencieuse et inoffensive, pour que cesse la magie.

Ce secteur du fleuve, reconnu par les chercheurs comme zone de fréquentation privilégiée par les mères bélugas et leurs rejetons, sorte de pouponnière, est au coeur du corridor d'approche que méthaniers et remorqueurs utiliseraient hebdomadairement pour accéder au quai de déchargement.

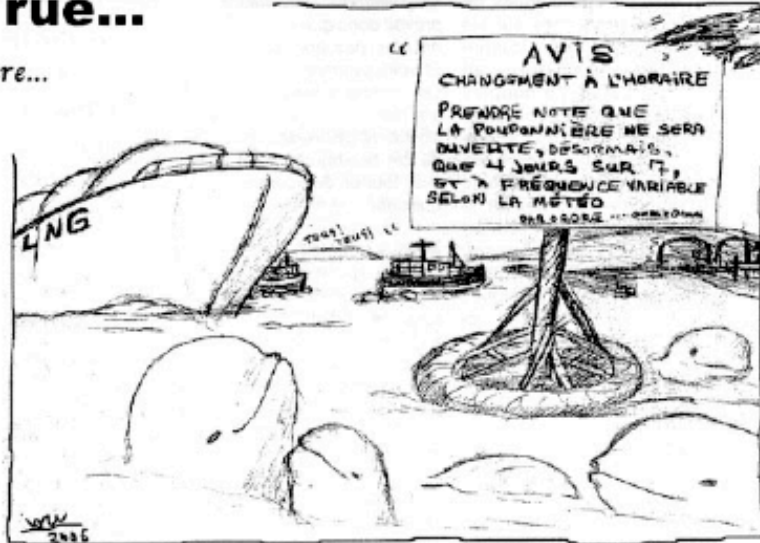
Je veux bien croire en la *facilité des mammifères marins à éviter les méthaniers se déplaçant à vitesse réduite, en leur tolérance de la présence des navires, en leur capacité à nager près des structures artificielles, à la faible sensibilité auditive des bélugas aux basses fréquences produites par les navires (et les remorqueurs!!)*, que diriez-vous si, chaque semaine, trois ou quatre tout-terrain tiraient, lentement, une grande remorque au milieu du terrain de jeux fréquenté par vos enfants? Feriez-vous confiance

aux intrus en disant « Ce n'est pas grave, ils ne vont pas vite »? Le constat d'impact *faible* sur les mammifères marins et les mesures d'atténuation prévues: *utiliser des couloirs maritimes désignés, instaurer des mesures d'évitement et surveiller les mammifères marins*, et la désignation *non significative* pour l'importance relative de l'impact sont loin d'apaiser mes doutes.

Le béluga du Saint-Laurent est pourtant reconnu «*espèce menacée*»!

Depuis une vingtaine d'années, ministères et organismes ont soigneusement élaboré des plans et des mesures de protection en vue d'assurer entre autre le rétablissement du béluga et de réduire les menaces sur les populations de mammifères marins. Le promoteur entend-il respecter intégralement les mesures de protection établies ou se contentera-t-il d'atténuer les impacts cumulatifs et résiduels inévitables une fois le projet en cours? L'approche minimisante utilisée en matière d'évaluation des impacts m'apparaît drôlement semblable à celle d'il y a 25 ans.

Est-ce naïf de croire que, forts de 25 années d'évolution technologique, les promoteurs devraient avoir profité de 25 années de conscientisation environnementale?



## Guillemots d'hier et guillemots d'aujourd'hui...

La petite colonie de Guillemots à miroir de Gros-Cacouna, qualifiée d'*insignifiante* il y a 25 ans, alors que son habitat était dangereusement menacé par les travaux de construction du chemin d'accès au terminal méthanier du Projet pilote de l'Arctique de TransCanada Pipelines, le même promoteur la donne aujourd'hui en exemple avouant fièrement avoir déplacé le site d'accostage pour réduire l'impact sur la colonie.

Il y a 25 ans, alors que je «pilotaïs» ce dossier de port méthanier à Gros-Cacouna, pour le compte du Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec, j'avais pointé, en début d'audiences publiques, l'absence complète de données sur la colonie de Gros-Cacouna dans l'étude d'impact du promoteur.

En réponse à ce commentaire, des remarques furent ultérieurement fournies au BAPEQ (fév 1981) indiquant que, basé sur des informations préliminaires, *l'habitat du guillemot ne serait que partiellement affecté par la construction du terminal* et qu'une investigation serait me-

née sur le terrain pour le confirmer.

Comme je connaissais bien cet habitat, on m'a demandé si j'accepterais d'effectuer les observations sur le terrain en collaboration avec la firme André Marsan & Associés Inc., responsable de l'étude.

Les objectifs de l'investigation étaient de confirmer les impacts potentiels des travaux sur l'habitat du guillemot noir. L'étude fournirait: - Une localisation plus précise et une cartographie de l'aire de nidification en relation avec le site projeté du terminal et le chemin d'accès; - Une estimation du nombre de couples reproducteurs utilisant l'aire de nidification; - L'observation de l'utilisation de la zone intertidale pour la recherche de nourriture.

Et commença l'approche *minimisante*.

### AVANT L'ÉTUDE-TERRAIN

Dans le document préalable aux observations sur le terrain «Étude des guillemots noirs de l'île de Gros-Cacouna» par TCP, 5 février 1981, on commence par minimiser l'importance numérique de la colonie. On identifie en

Journal IEPK de Cacouna, Mars-avril 2006



## Opinion sur rue (suite de la page 3)

effet environ 700 couples de guillemots disséminés sur les îles environnantes. Comme Gros-Cacouna n'abriterait qu'environ 20 à 25 couples (d'après les données d'observations personnelles que je leur avais fournies), on précise dès lors que ce nombre représente approximativement 3% de la population régionale de nicheurs... Et on complète ainsi: «La population totale de l'Est du Canada se chiffre à quelques milliers, tandis que celle de l'Arctique est beaucoup plus importante et renferme des colonies de 2 000 à 10 000 couples» (!!!). Belle façon de démontrer, sans le dire, l'insignifiance du petit nombre d'individus présents à Gros-Cacouna.

On omet toutefois de mentionner le côté «unique» de cette petite colonie qui est la seule à nicher sur la côte en amont du Mont Saint-Pierre... le reste de la population étant insulaire.

Toujours dans cette étude préalable, le promoteur prévoit une baisse certaine de population durant les années de construction. En supposant que la construction implique la perte totale de la portée de l'année, elle serait de l'ordre d'une vingtaine d'oiseaux. Puisque le taux de survie est de l'ordre de 70 à 80% avant d'atteindre l'âge adulte, l'effet sur la population régionale est très faible.

«À l'échelle locale, l'habitat disponible ne sera que partiellement réduit et il y a lieu de croire que le guillemot pourrait réoccuper les lieux une fois la construction terminée. Ainsi, à court terme, l'impact est non-négligeable mais, à moyen et à long terme, il est considéré comme étant minime.

À l'échelle régionale, la baisse de population est très faible par rapport à la production totale de l'estuaire puisque la colonie ne représente qu'à peu près 3% des effectifs. L'habitat n'est pas considéré comme une limitation puisqu'on trouve des nids non-utilisés sur l'île du Pot-à-l'Eau-de-Vie. De plus, depuis l'été 1980, cette île est la propriété du Service Canadien de la Faune et est en voie de devenir un refuge protégeant davantage

les guillemots et leur habitat. On prévoit donc que l'impact régional n'est pas significatif.»

Et voici comment un impact local minime à long terme s'est transformé, subtilement, en possibilité de destruction complète de cet habitat côtier du guillemot, tout en demeurant non significatif...

### APRÈS L'ÉTUDE TERRAIN

Dans le rapport final d'investigation (septembre 1981), on lit en page 14 (traduit de l'anglais): «en terme de sa contribution générale à la population de guillemots dans ce secteur du Saint-Laurent, l'île du Gros-Cacouna est considérée d'importance marginale. (...) Les données disponibles indiquent qu'il y a une population minimum de 700 couples reproducteurs dans un rayon de 25km de Gros-Cacouna. Comparé à ces valeurs, le nombre de guillemots observés en train de nourrir leurs petits dans la colonie de Gros-Cacouna est insignifiant. Même si on assume une capacité portante de 25 couples, la population active ne représente encore que 3% de celle de la région.»

Et voilà, le terrain est préparé pour le coup de grâce: l'étude poursuit ainsi, à propos des impacts possibles de la construction de la route d'accès: «Les plans spécifiques pour la construction de la route d'accès ne sont pas finalisés, mais, s'il s'avérait nécessaire de dynamiser la portion exposée de la falaise, l'habitat du guillemot serait détruit.

En aucun cas, les dérangements reliés aux activités de construction (du terminal) n'affecteront le succès de la nidification à court terme. Cependant, l'observation sur le terrain montre que la colonie de Gros-Cacouna n'est pas significative pour l'élevage des guillemots et, par conséquent, les impacts prévus sont minimes. Dans ce secteur du Saint-Laurent, les lieux critiques d'élevage se trouvent sur les îles au large comme l'île du Pot-à-l'Eau-de-Vie et Les îles Péniens où le nombre de sites possibles d'élevage est estimé à 1 300 nids (Reed 1975).»

**Comme population résidant à proximité des installations prévues, on est en droit d'exiger, à travers ces audiences du BAPE, l'assurance, avec études à l'appui, que les tonnes de produits toxiques qui seront rejetés dans l'air environnant, même si elles respectent les normes canadiennes, n'auront aucune incidence sur notre santé.**

En conclusion, on peut finalement lire: «En supposant que l'habitat du guillemot n'est pas éliminé ou se trouve partiellement réduit par la construction de la route d'accès, l'opération normale du terminal ne devrait pas produire d'impacts négatifs sur les guillemots noirs.» (!!!)

Il semble que pour un promoteur qu'il soit question de sécurité, de risques, ou d'impacts sur le vivant, tout n'est qu'affaire de chiffres, donc relatif. Selon la perspective utilisée, une valeur importante sous un certain angle peut facilement apparaître ou être démontrée minime, voire négligeable ou insignifiante selon l'échelle utilisée.

### 2005: Changement de perspective.

La présence de cette même colonie de guillemots, jugée non significative il y a 25 ans, apparaît maintenant suffisamment importante pour justifier le déplacement de la localisation prévue du poste d'amarrage: on en fait même un exemple type de mesure d'atténuation.

Cette attitude à tout minimiser ce qui dérange et à maximiser les bons coups donne l'impression que les promoteurs d'un projet de cette envergure, dès qu'ils ont flairé un site économiquement «idéal», avec des données de base sur l'environnement du site, prennent pour acquis que toutes les études effectuées ultérieurement sur le terrain pourront s'intégrer à leur choix, moyennant peut-être quelques modifica-

tions, atténuations ou compensations. Le reste étant affaire d'acceptabilité sociale et de justification politique et économique. Bien des milieux n'attendent qu'à se faire convaincre.

Si notre qualité de vie nous intéresse, comme population résidant à proximité des installations prévues, on est en droit d'exiger à travers ces audiences du BAPE:

1- la preuve incontestable que les lois, règlements, plans et mesures établis pour préserver la fragilité des 5 écosystèmes environnants seront scrupuleusement respectés, incluant la prise en compte des impacts cumulatifs et résiduels, incluant également les impacts des installations nécessaires au projet, soit le raccordement du gazoduc et la nouvelle emprise électrique d'Hydro-Québec pour alimenter les installations industrielles du terminal;

2- l'assurance, avec études à l'appui, que les tonnes de produits toxiques qui seront rejetés dans l'air environnant, même si elles respectent les normes canadiennes, n'auront aucune incidence sur notre santé.

Soyez présents et exprimez-vous aux audiences, tant celles du port méthanier que celles des éoliennes: c'est de VOTRE MILIEU DE VIE qu'il s'agit. Votre présence et votre opinion seront **signifiantes!**

## AUDIENCES PUBLIQUES PREMIÈRE PARTIE

Yvan Roy

### QUOI DE NEUF ?

#### BILAN

Centre des Congrès, Hôtel Universel.

Salle comble, divisée en sections bien délimitées : à gauche, le promoteur avec sa batterie de spécialistes. Au centre, les trois membres de la Commission, rois et maîtres de ces audiences, jusqu'au dépôt de leur rapport...

Comme cette Commission est consultative, le ministre de l'Environnement du Québec utilisera les recommandations du rapport pour se faire une idée et présenter ses propres conclusions et recommandations au Conseil des ministres qui, lui, prendra la décision finale (politique) sur ce projet de port méthanier à Gros-Cacouna.

À droite, les représentants des divers ministères, provinciaux et fédéraux, impliqués dans une étape ou l'autre du projet et susceptibles d'apporter des éclaircissements au dossier.

En retrait, une table que plusieurs journalistes ont envahi dans l'attente de déclarations choc, de réactions accrocheuses. Table qui sera à peu près déserte dès le second jour des quatre que dureront cette première partie des audiences.

Et au centre, la foule : une grande partie de curieux, impressionnés par cette mise en scène à l'allure de procès ; mais aussi beaucoup de gens concernés, spécialistes, chefs de file de divers groupes environnementaux, d'intervenants sociaux, ou citoyens qui auront à vivre avec, le cas échéant.

Ceux qui s'attendaient à ce que tous les dés soient jetés avec la tenue de ces audiences ont dû déchanter. Après la présentation des nombreuses demandes d'audiences où les intervenants ont, à tour de rôle, livré les raisons pour lesquelles ce dossier d'implantation devrait être plus scrupuleusement scruté par une

commission, plus d'une centaine de questions (par une cinquantaine d'intervenants) furent posées aux promoteurs ou aux fonctionnaires présents. Plusieurs demeurèrent sans réponses, renvoyant à des études en cours ou à des données qui ne sortiraient qu'à la suite du processus TERMPOL (non complété) ; d'autres furent référées au futur comité de liaison communautaire ou au futur comité de suivi environnemental ; d'autres furent tout bonnement sans réponses puisque relevant du raccordement au gazoduc, projet qui n'a pas encore été déposé et pour lequel le promoteur n'a voulu fournir aucune nouvelle donnée.

#### QUELQUES FAIBLESSES RELEVÉES LORS DES INTERVENTIONS.

- Aucune donnée sur le raccordement au gazoduc, structure pourtant essentielle à la concrétisation du projet de port méthanier, malgré l'affirmation antérieure du promoteur, en séance d'information, que le projet de gazoduc serait déposé avant la fin de 2005.

- Études minimales et insuffisantes sur les conditions de formation du pont de glace, ne donnant aucune assurance aux insulaires que le nouveau trafic ne modifierait pas cette dynamique.

- Justification du choix du site de Cacouna sur le fait qu'il se situe dans une zone industrielle déjà perturbée !! Et on a appris que, même si le secteur est identifié localement comme zone d'industrie légère, le schéma d'aménagement de la MRC n'empêche pas l'industrie lourde de s'y installer. Comme il n'y a pas eu de réflexion locale ni régionale sur

les choix de développement à prioriser, on peut se demander si, en donnant libre cours à l'industrie lourde par l'implantation d'un port méthanier à Cacouna, comment pourra-t-on limiter l'arrivée et l'installation d'autres industries lourdes dans un site industriel non seulement déjà perturbé mais où un type d'industrie lourde sera déjà en opération ? Comment pourra-t-on alors faire cohabiter industries lourdes et écosystèmes fragiles, incluant la présence d'espèces hautement protégées parce que menacées ou vulnérables ?

- Alors que le promoteur déclare que les tonnes de rejets dans l'air de produits toxiques respectent les normes et ne menacent pas la santé humaine, le représentant de Santé Canada précise que le respect des normes ne garantit pas une absence d'impact sur la santé. Même en bas des normes, il y a des effets à la santé, en particulier chez les personnes plus sensibles ou plus susceptibles à réagir aux contaminants présents dans l'air comme les asthmatiques et les gens dont le système immunitaire est affaibli. Un médecin du CHIRGP, après avoir indiqué que nous avons régionalement priorisé un programme de lutte au cancer et qu'avec la nouvelle loi 183, nous avons une responsabilité dans la prévention du cancer, demandait : *Quelles conséquences à moyen et long terme les rejets de produits toxiques auront-ils sur l'aggravation des maladies pulmonaires chroniques, qui sont à un plus fort niveau ici ? (...)*

- Autre problème d'ordre médical soulevé : advenant un accident majeur avec blessés graves, les services hospitaliers régionaux n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer les soins requis, difficulté accrue en période hivernale où les transferts aux hôpitaux de Québec sont rendus difficiles par les conditions météo...

La transcription de toutes les interventions de cette première partie des audiences doit être consultable sur le site internet du BAPE environ une semaine après l'événement, donc ces jours-ci. Vous y trouverez sûrement matière à réflexion ou à questionnement ou à tout le moins un regain d'intérêt pour la suite des audiences.

À ce titre je trouve pour le moins curieux que les médias locaux et régionaux n'aient pas couverts ces questionnements pourtant pertinents et justifiés...

N'attendez donc pas après eux pour être directement informés : rendez-vous dès maintenant sur le site [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) et prenez votre information à la source.

Et les audiences se poursuivent le 12 juin à la salle paroissiale de Cacouna avec le dépôt des mémoires. Tout citoyen peut s'y exprimer, par écrit, sous la forme d'un mémoire, bref ou élaboré, ou verbalement, directement à la Commission.

Il s'agit d'un projet majeur dont les conséquences seront elles aussi majeures, sur notre milieu de vie, sur notre environnement, et pour longtemps. Un autre éclairage sera apporté au projet par les mémoires des spécialistes des divers ministères et par des études ou des points de vues plus spécifiques lors du dépôt des mémoires.

Soyons présents, comparons, analysons. Au besoin, réagissons.

**Il est facile de se dire POUR ou CONTRE. Il est plus difficile de savoir POURQUOI et de le justifier, en toute conscience, aux générations qui nous suivront.**



PORT MÉTHANIER  
RÉFÉRENDUM DU VILLAGE DE CACOUNA

RÉPONSE DE L'ÉDITEUR DE L'ÉPIK AU COMITÉ DU OUI

Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, au lancement du projet d'Énergie Cacouna, l'Épik s'engageait publiquement à informer et conscientiser la population sur toutes les dimensions de ce projet pour que l'indifférence manifestée par la population à l'égard d'un projet semblable, il y a vingt-cinq ans, ne se répète pas.

Après acceptation du constat que nous sommes au coeur d'un environnement d'une grande diversité et d'une grande fragilité, et du fait que la population était considérée comme troisième partenaire, l'Épik s'engageait à faire en sorte que toutes les cartes soient mises sur la table. De plus, il devait être prouvé, avant acceptation, que le projet dans toutes ses composantes puisse s'harmoniser avec la fragilité des écosystèmes environnants. Pour ce faire, l'Épik garantissait d'ouvrir ses pages à toutes les opinions qui lui parviendraient par courrier ou courriel, en pour ou en contre, et à toute information susceptible de compléter ou d'être comparée à ce qui serait présenté par le promoteur. **C'est à cet engagement que l'Épik a voulu être fidèle depuis un an et c'est cet engagement qu'il tiendra jusqu'à ce que la décision finale soit prise après la tenue des audiences publiques.**

Lorsque le comité du OUI dénonce « le manque d'objectivité de l'Épik » et « la déviance évidente des derniers éditos », je me demande quelle définition ces gens se font d'un éditorial. Il faut dire qu'on n'en a plus d'exemples depuis plusieurs années dans nos journaux régionaux... *L'éditorial, tel que défini par l'Association des médias écrits communautaires du Québec dans ses documents de formation, est considéré comme le coeur du journal et le « summum » des articles d'opinion. Il analyse, explique, facilite la compréhension ou provoque une réflexion. Il prend position sur un sujet d'importance. Par l'éditorial, le journal exprime son orientation. L'éditorial doit être un texte clair, précis, simple, vivant, personnel et surtout appuyé sur une solide argumentation.* Devant l'envergure des enjeux sociaux et environnementaux du projet de port méthanier à Cacouna, l'orientation de l'Épik est d'inciter la population à la prudence et à s'impliquer dans tous les processus de consultation incluant les audiences publiques de 2006.

Pour une décision éclairée sur un projet aux enjeux aussi importants, le troisième partenaire a le droit d'exiger l'information sur l'ensemble du projet. Or toute l'information est loin d'avoir été présentée. À preuve, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale invite la population, d'ici le 26 septembre, à commenter le projet de directive en vue de la préparation de l'étude d'impact pour le projet du consortium Énergie Cacouna (voir à ce sujet l'Épik d'août-septembre 2005). La directive fédérale décrit les questions qui doivent être prises en compte par les promoteurs dans la préparation d'une étude des effets environnementaux du projet. Elle est un complément à la directive du Québec qui lui a déjà été présentée le printemps dernier. Le volumineux document du promoteur, disponible à nos bureaux municipaux et à la bibliothèque municipale, n'est en fait que l'étude d'impact préliminaire déposée par le promoteur en début d'été. On est donc loin d'avoir en main toute l'information. Le promoteur n'a pas encore le contenu final des questions auxquelles il devra répondre suite à la directive de l'Agence canadienne. Il poursuit actuellement ses recherches pour le dépôt de ses études d'impacts selon les critères provinciaux. Il lui reste encore à compléter celles qu'il devra présenter dans le cadre du processus TERMPOL (circulation maritime). Et rien n'a été dit sur les impacts reliés au gazoduc, ne serait-ce que sur la section qui partira du port de Gros Cacouna, longera le marais ou la route d'accès et traversera une grande section de Cacouna. Ces travaux sont pourtant indissociables et essentiels à l'implantation d'un port méthanier.

En toute conscience, comment accepter sans réserve un projet avant de connaître les implications de ses composantes inévitables? Une loi empêche d'ailleurs un promoteur de présenter un projet incomplet pour éviter ce qui arrive ici, soit de n'en considérer qu'une partie à la fois. Énergie Cacouna (consortium TranCanada Pipelines / Petro-Canada) contourne juridiquement l'application de cette loi en précisant qu'il ne sera pas le promoteur du projet de gazoduc; en fait ce sera TransCanada Pipelines, seul ou avec un autre partenaire, et non le consortium Énergie Cacouna (TransCanada et Petro-Canada)...

Ajoutons à cela que TransCanada Pipelines ne peut donner aucune garantie que la région sera desservie en gaz naturel puisque cela relève de Gas Métro. Pourtant, les intervenants politiques et sociaux de la région tablent fortement, pour le développement local et régional, sur le facteur d'attraction de la présence de gaz naturel dans notre région !

**Et vous trouvez que l'Epik fait preuve de déviance évidente et de manque d'objectivité dans ce dossier?** Je vous invite à présenter de meilleurs arguments que ceux-là pour appuyer vos suspicions et votre position dans notre prochaine édition du 20 octobre prochain. Les pages du journal vous étaient ouvertes depuis un an, peu d'entre vous en ont profité jusqu'ici. Quelle que soit l'issue du référendum du 26 septembre la question sera loin d'être close puisque la population pourra s'impliquer dans le processus jusqu'à la fin des audiences. Vous aurez donc de nombreuses occasions de débattre des vrais enjeux et de présenter les points forts de ce projet, car il y en a. Mais il y a aussi des points faibles et il faudra peser les pour et les contre au-delà des seules considérations d'argent et des pressions politiques lorsque nous aurons *tous les éléments* en main.

Dans ce contexte, le référendum apparaît prématuré. Un OUI ne pourra qu'être perçu comme : «J'en veux un à tout prix » ou « Je fais confiance au généreux promoteur », alors qu'un NON signifiera sans doute : « Quelque soit le résultat des commissions d'enquêtes, je n'en veux pas » ou « Par prudence, je me dois de dire non pour le moment ».

Confiance ou prudence? À chacun de choisir.

Yvan Roy, éditeur du journal EPIK de Cacouna